

DVC 2445 (M854). *Editio minor* É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Paris le 14/12/2020.

*Datation* : ca 375-325 : style pseudo-stoichèdon du IVe s., sans traces d'archaïsme ni d'évolutions postérieures.

[θ]εός · τύ[χ]α · ἡ ἀὐτῶι  
μοι ἐργαζομένῳι  
λῶιον καὶ ἄμεινο-  
{ο}ν ἐπεὶ χ' ὁ ἐνιαυτὸς  
διεξένθει ;

[θ]εός Lhôte : (θ)εός DVC EOΣ *lamina* (une omission est invraisemblable : le coin supérieur gauche de la lamelle doit être effrité).

χ' ὁ = κα ὁ Lhôte : χὸ DVC

*Dieu. Fortune. Est-ce qu'il (sera) préférable pour moi de travailler pour mon compte lorsque l'année sera passée ?*

Noter que ἀὐτῶι μοι n'est pas l'équivalent de ἐμαυτῶι : μοι est complément de λῶιον καὶ ἄμεινον, tandis que ἀὐτῶι est complément de ἐργαζομένῳι.

διεξένθει pour διεξένθηι relève d'un traitement phonétique sporadique bien expliqué par Lejeune, *Phonétique* § 236 : « À Athènes même, à partir du IVe s. av., les inscriptions présentent souvent -ει pour -ηι. Mais ces particularités locales n'ont pas prévalu, et la κοινή, d'où est issu le grec moderne, repose sur un état de l'ionien-attique où -ηι, -ᾱι, -οι se prononcent -η, -ᾱ, -ω ». Il est intéressant de constater, dans notre inscription, que ce phénomène a pu aussi se manifester en dorien.

Les éditeurs signalent, à Mytilène au IVe s. av., l'expression ἐπεὶ κε ὀνίαυτος ἐξέλθηι, *IG XII 2, 1, 12*, qui correspond parfaitement à celle de notre inscription.

Le consultant doit être l'employé salarié d'un petit patron, dans le domaine industriel ou agricole, qui envisage de se mettre à son compte, en investissant ses économies dans un capital, ce qui exige en général un délai, ἐπεὶ χ' ὁ ἐνιαυτὸς διεξένθει. En outre, son contrat de travail lui impose peut-être de rester au service de son employeur jusqu'à la fin de l'année. Ces considérations peuvent paraître anachroniques, mais il devait bien exister, même dans l'Antiquité, des règles plus ou moins informelles régissant les relations entre patrons et salariés.